

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2021

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme CADENET Catherine, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : Mme Claudine IACOVO à M. Frédéric ARTIS, M. Loïc MARAVAL à Mme Géraldine ARTIS, M. Sébastien ROUSTAN à M. Arnaud BERNARD, Mme Marie-Claude SIRE à Mme Isabelle NEGRE.

M. Arnaud BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 04 Novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **1- Emprunt**

M. Le Maire rappelle que pour les besoins de financement pour l'investissement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 700 000 €. Après avoir étudié les différences offertes, le conseil municipal vote à l'unanimité pour celle de la Banque Postale sur 20 ans au taux fixe de 0.82%.

### **2- Renouvellement convention d'adhésion au service médecine professionnelle**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que vu le code du travail, Art. R. 4624-16 et suivant, tous les agents doivent passer une visite médicale auprès d'un médecin du travail. Il propose de renouveler la convention déjà en place avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale l'Aveyron, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ladite convention.

### **3- Décisions Modificatives – Budget Communal**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'effectuer la décision modificative suivante pour le budget Communal de l'exercice 2021 :

- D6618-66 : - 732€ / D739223-014: + 732€

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

### **4- Adhésion service de télégestion – Stations d'assainissement**

M. le Maire rappelle qu'un dispositif de télésurveillance sera proposé sur les stations de pompage de l'eau et propose d'équiper également les stations d'assainissements. Pour cela, une convention de télésurveillance avec la SAUR devra être signée pour un montant de 4 121.28€ la première année, puis 1 050 € par an.

Après délibération, le conseil municipal accepte proposition de la SAUR, est chargé M. le Maire de signer le devis.

### **5- Convention instruction dossiers d'urbanismes avec la CCSAR7V**

Suite à l'approbation du PLUi le 21 Septembre 2021, les communes de l'intercommunalité doivent assurer ou déléguer l'instruction de ses dossiers d'urbanisme. Monsieur le maire propose de signer une convention avec la communauté de commune du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons pour l'instruction des autorisations communale. A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le maire à signer cette convention.

### **Questions diverses :**

- Éclairage public: Monsieur le maire propose de mettre à jour les horaires d'extinction de l'éclairage public.

Les horaires d'extinction retenus par le conseil municipal sont :

- Du 01 Avril au 30 Septembre : 01h00 – 05h30
- Du 01 Octobre au 31 Mars : 23h00 – 05h30